



Finances publiques

Décision modificative n° 4

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil Municipal le 31 janvier 2019. Pour prendre en compte des dépenses non prévues sur certaines opérations et des recettes notifiées à la hausse, le budget est réajusté par la décision modificative n°4. Cette modification s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'investissement : + 14 010 €
- Section de fonctionnement : + 11 010 €

Ressources humaines

Création de poste

Pour répondre à la demande d'un agent et ajuster l'emploi aux besoins de la collectivité, un poste d'adjoint technique à temps complet est supprimé et remplacé par un poste à temps non complet (34 h 30/semaine).

Recrutement par mutation

Pour anticiper l'évolution de la ville et renforcer le service de Police municipale, la commune recrute par mutation un Chef de service de Police Municipale Principal de 2^{ème} classe. Le poste correspondant est créé au tableau des emplois ; il sera ouvert au 1^{er} novembre.

Modification du régime indemnitaire

Par deux délibérations prises en 2017 et 2018, la commune a mis en place un régime indemnitaire pour les agents non éligibles au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Un régime indemnitaire complémentaire est créé pour répondre au recrutement d'un agent de la filière Police Municipale.

Titres restaurants

Ces titres sont attribués aux agents communaux. Leur valeur faciale était de 7,60 €. A compter du 1^{er} octobre 2019, ils seront revalorisés et auront une valeur faciale de 8 €. La commune prend en charge 60 % de cette valeur. Les conditions d'attribution restent inchangées.

Culture

Conventions de partenariat

Polars du Sud – Dans le cadre de la 11^{ème} édition du festival des littératures policières de Toulouse, organisée par l'Association Polars du Sud, la médiathèque accueille le 10 octobre à 19 h l'auteur Johana Gustawsson pour une rencontre avec les lecteurs. Une convention est signée en ce sens.

Ateliers culturels municipaux

Un règlement intérieur est adopté. Il fixe les conditions de fonctionnement des ateliers culturels municipaux (anglais, espagnol, peinture et dessin, peinture sur soie, théâtre) pour les adhérents.

École municipale de musique

L'école de musique qui a vocation d'enseignement mais aussi d'animation culturelle de la ville a établi un projet pédagogique approuvé par la commune ; ce projet entre en application dès cette rentrée 2019-2020 pour une durée de 5 ans.

Domaine public

Eclairage public

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a étudié plusieurs demandes de la commune. Pour engager les travaux, le Conseil Municipal a donné son accord préalable au SDEHG :

• **Route de Toulouse** – Les travaux concernent la rénovation de l'éclairage public. Le montant des travaux est estimé à 14 752 € dont 2 987 € resteraient à la charge de la commune

• **Rue des Moulins et rue des Capitouls** – Les technologies avancées adoptées pour ce chantier de rénovation devraient permettre une économie sur la consommation d'énergie d'environ 70 % soit 968 €/an. Le montant des travaux est estimé à 75 625 € dont 15 316 € restant à la charge de la commune.

• **Secteur Marchet- Orchidée-Peyret** – Les travaux de rénovation de l'éclairage public seront réalisés impasse du Rouchet, route de Bouconne, rue Arthur Rimbaud, place Mallarmé, rue Jacques-Prévert, impasse Paul-Eluard, impasse Georges-Brassens, rue de Peyret, rue Apollinaire, rue et impasse François-Villon, impasse Apollinaire, impasse Bellay, impasse Ronsard. Le montant des travaux est estimé à 260 960 €. La part restant à la charge de la commune serait égale à 52 850 € - L'Avant-Projet Sommaire réalisé en janvier 2019 et adopté en mars 2019 pour ce projet est devenu caduque.

• **Avenue de Versailles** – La commune souhaite que soient mises en lumière les façades de la Mairie et des annexes Guitard et Donat. Le montant total des travaux est estimé à 116 875 €. Le montant à la charge de la commune est estimé à 23 670 €. Elle serait couverte par voie d'emprunt sur 12 ans, soit une annuité de 2 295 €

Raccordements

• **Crèche Sucre d'Orge, rue Jean-Monnet** – Pour alimenter les nouveaux locaux de la Crèche Sucre d'Orge qui se situent au rez-de-chaussée du Pôle petite enfance, une convention de raccordement est établie avec Enedis. Le montant de ces travaux de raccordement s'élèvera à 2 429,82 € TTC. La crèche Sucre d'Orge bénéficiera d'un tarif jaune.

• **Pôle Petite Enfance, rue Jean-Monnet** – Pour alimenter les locaux du Pôle Petite Enfance qui se situent au 1er étage du nouveau bâtiment, rue Jean-Monnet, une convention de raccordement est établie avec Enedis. Le montant de ces travaux de raccordement s'élèvera à 1 389,60 € TTC. Le Pôle Enfance bénéficiera d'un tarif bleu.

Servitude

Enedis va créer une canalisation d'environ 20 m de long sur 1 m de large, chemin de Barberousse pour la construction d'une ligne électrique de 400 Volts en souterrain. Cette canalisation se situera sur la parcelle communale cadastrée AW 0754. Une convention de servitude est établie pour la durée de l'ouvrage ou d'un ouvrage qui pourrait lui être substitué. L'entretien ou le renouvellement de l'installation seront à la charge d'Enedis.

Occupation privative

Depuis 1999, SFR a signé et renouvelé avec la commune une convention d'occupation privative du domaine public pour ses antennes. En 2018, SFR a transféré son parc d'antennes et infrastructures à sa filiale, l'opérateur indépendant de pylônes Hivory SAS. Pour maintenir la continuité de services aux usagers, la commune signe une nouvelle convention d'occupation privative avec Hivory SAS.

Divers

Enfance-Jeunesse-Education

Coopération avec l'AJH – La commune a marqué sa volonté d'intégration des enfants handicapés en mettant en place un accompagnement dans les structures où les jeunes sont accueillis : assistants de vie de Loisirs dans les accueils de loisirs, collaboration avec les familles d'enfants malades dans les structures petite enfance... Des temps d'échanges et de réflexions vont être organisés avec les professionnels de l'AJH (Association des Jeunes Handicapés). Cette association de parents s'est fédérée autour de la qualité d'accompagnement des enfants lourdement handicapés. Son expertise sera mise au service du personnel des structures de la petite enfance de la commune. Une convention est signée entre l'AJH et la commune sur la base d'une rencontre trimestrielle entre l'association et les structures petite enfance.

Politique de la ville

En février 2019, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et le Conseil de la Métropole ont adopté un plan partenarial pour mieux gérer la demande de logement social. Le principal objectif est d'harmoniser les pratiques et d'informer au mieux les demandeurs. Le principe retenu est celui de 3 niveaux d'accueil : lieu d'accueil généraliste, lieu d'accueil de conseil et d'enregistrement, lieu d'accueil aux prestations renforcées. La ville s'engage dans la mise en place d'une labellisation « lieu d'accueil, de conseil et d'enregistrement » et signe la charte d'engagement en ce sens.

Commerces

Des mesures dérogatoires au repos dominical peuvent être prises (Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques). En accord avec le consensus dégagé au sein de la Chambre de Commerce, la ville émet un avis favorable pour 7 dimanches d'ouverture en 2020. Le calendrier retenu est le suivant :

• **Pour l'ensemble des commerces de détail** – 1^{er} dimanche des soldes, 28 juin, 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre.

• **Pour les commerces de détail alimentaires d'une surface de vente supérieure à 400 m²**, seront autorisés 7 dimanches parmi les 10 dimanches suivants : 1^{er} dimanche des soldes, 9 février, 16 février, 28 juin, 9 août, 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre.

À savoir

Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie - www.cornebarrieu.fr rubrique La Mairie - onglet Le Conseil Municipal - La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 7 novembre à 18 h 30 à la salle Raymond-Guitard (salle du Conseil Municipal) - Ces séances sont publiques.